



- Siège de Liffol décroche la première indication géographique pour les produits manufacturés.



Les manufacturiers fédérés sous l'égide du Pôle lorrain de lameublement bois ont obtenu en décembre l'indication géographique « Siège de Liffol » © Plab



Les sièges de style fabriqués depuis 1864 dans le secteur de Liffol-le-Grand (Vosges) ont décroché la première « indication géographique » (IG) attribuée à un produit manufacturé. C'est une des concrétisations de la loi « consommation » de mars 2014 qui avait élargi cette certification, bien connue dans l'alimentaire, aux produits manufacturés.

Avec cette homologation, l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) a reconnu le savoir-faire d'une filière organisée depuis 1992 en cluster sous l'égide du Pôle lorrain d'aménagement bois (Plab). « *Notre volonté était d'obtenir à travers l'IG une marque ombrelle identifiant un savoir-faire méconnu, mais aussi de combattre la contrefaçon* », insiste Didier Hildenbrand, directeur-général du pôle. Parmi 283 produits candidats il y a deux ans, une dizaine avaient été retenus dans la dernière ligne droite parmi lesquels Savon de Marseille, Dentelles de Calais ou encore Couteau Laguiole.

La certification Siège de Liffol garantit aux consommateurs que 22 des 23 étapes de fabrication sont réalisées dans un périmètre géographique déterminé : 165 communes situées dans un rayon de 50 km autour de Liffol-le-Grand, un secteur à cheval sur les départements des Vosges, de la Meuse et de la Haute-Marne.

Après audit, la quarantaine de manufactures qui fabriquent 30 à 40.000 sièges par an, pourront apposer une puce NFC garantissant l'origine de leurs produits. La filière emploie 500 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de 50 millions d'€. P.B.